

MESURES NOMINATIVES ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Administration centrale

Arrêté du 28 janvier 2008 portant nomination au comité technique paritaire central issu du ministère de l'écologie et du développement durables

NOR : DEVG0811547A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;
Vu l'arrêté du 2 juillet 2001 portant création d'un comité technique paritaire central à l'administration centrale du ministère chargé de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 31 mars 2005 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au comité technique paritaire central de l'administration centrale du ministère de l'écologie et du développement durables ;
Vu les propositions des organisations syndicales,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration :

Membres titulaires

Mme Jacquot-Guimbal (Hélène), directrice générale de l'administration, présidente ;
M. Lallement (Didier), secrétaire général ;
M. Michel (Laurent), directeur de la prévention des pollutions et des risques ;
M. Berteaud (Pascal), directeur de l'eau ;
M. Michel (Jean-Marc), directeur de la nature et des paysages ;
M. Sainteny (Guillaume), directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale ;
M. Frizol (Jean-Luc), directeur général adjoint de l'administration.

Membres suppléants

M. Henry (Jean-Pierre), directeur adjoint de la prévention des pollutions et des risques ;
Mme Etaix (Corinne), adjointe au directeur de la nature et des paysages ;
Mme Helvin (Fabienne), adjointe au directeur de l'eau ;
Mme Malmassari (Nicole), chef du service des affaires financières et du contrôle de gestion ;
Mme Montagnon (Andrée), adjointe au sous-directeur des systèmes d'information et de la logistique ;
Mme Van Der Heijden (Véronique), chef du bureau de l'action et des relations sociales ;
Mme Manganot (Cosima) chargée de la communication interne.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel :

Membres titulaires

Au titre de la CFDT :
M. Le Deun (Yannick).
Au titre de la CGT :
M. Combrouze (Francis) ;
Mme Desbrosses (Annie).

Au titre de FO :

M. Lengrand (François) ;

M. Lavalard (Jean-Luc).

Au titre du SNE-FSU :

Mme Pillias (Anne-Françoise) ;

Mme Zysberg (Claudine).

Membres suppléants :

Au titre de la CFDT :

M. Chichereau (Gaël).

Au titre de la CGT :

Mme Smadja (Annie) ;

M. Rivaud (Jean-Paul).

Au titre du SNE-FSU :

Mme Trevin (Elisabeth) ;

Mme Biguet (Jocelyne).

Article 3

L'arrêté du 17 avril 2007 modifiant la composition nominative du comité technique paritaire central du ministère de l'écologie et du développement durables est abrogé.

Article 4

La directrice générale de l'administration est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Fait à Paris, le 28 janvier 2008.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de l'administration,
H. JACQUOT-GUIMBAL